V14 2026 57

Conseil d'arrondissement du 10 novembre 2026

Vœu relatif à la protection du débat démocratique face aux stratégies de contournement réglementaire des marchés prédictifs

Déposé par Robinson Leloup et les élu·e·s du groupe ***Socialistes, Place Publique et Citoyen·nes***

Conseil du 14e arrondissement

EXPOSÉ DES MOTIFS

Considérant que l'Autorité nationale des jeux (ANJ) a, le 16 juillet 2026, ordonné aux fournisseurs d'accès à Internet français de bloquer l'accès à Polymarket, plateforme de marchés prédictifs décentralisée, au motif qu'elle constitue une offre de jeux d'argent illégale sur le territoire français ;

Considérant que cette décision s'inscrit dans un mouvement européen cohérent, une majorité d'États membres ayant adopté des restrictions similaires — Allemagne, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, Pays-Bas notamment ;

Considérant que le blocage reste incomplet, l'application mobile de Polymarket étant demeurée accessible depuis la France au lendemain de la décision de l'ANJ ;

Considérant que Météo-France a déposé plainte en avril 2026 pour altération du fonctionnement d'une sonde météorologique en lien avec des paris en ligne sur Polymarket, illustrant concrètement les risques de manipulation d'événements réels à des fins de gain financier ;

Considérant que Polymarket a lancé, à compter de juin 2026, une campagne active de lobbying auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), de la Commission européenne et des régulateurs financiers nationaux des États membres, aux fins de faire requalifier ses contrats d'événements en instruments financiers dérivés relevant de la directive MiFID, plutôt qu'en paris relevant des législations nationales sur les jeux d'argent ;

Considérant qu'une telle requalification, si elle aboutissait, placerait l'AMF en position de régulateur compétent en France, contournant de facto la décision de blocage de l'ANJ sans en avoir levé les motifs fondamentaux — absence de vérification d'identité, risque d'addiction, risque de manipulation d'événements ;

Considérant que les contrats proposés par Polymarket portent notamment sur des événements politiques, y compris des élections nationales, et que la France entrera en campagne présidentielle en 2027 ;

Considérant que des travaux académiques et des enquêtes journalistiques documentent la capacité de grands opérateurs à influencer les cotes sur ces plateformes, créant ainsi une perception artificielle des rapports de force politiques susceptible d'affecter l'opinion publique ;

Considérant que les règles relatives aux abus de marché ne s'appliquent pas aux marchés prédictifs dans leur cadre actuel, et que le trading pseudonyme rend toute détection de manipulation structurellement difficile ;

DISPOSITIF

Sur proposition de Robinson Leloup et des élu·e·s du groupe Socialistes, Place Publique et Citoyen·nes, le Conseil du 14e arrondissement émet le vœu :

- **Que le Maire de Paris interpelle le gouvernement** afin qu'il mandate l'AMF pour qu'elle se prononce publiquement et explicitement sur la qualification réglementaire des marchés prédictifs politiques, et résiste à toute pression visant à les faire entrer dans son champ de

compétence par voie de requalification en instruments financiers, sans que les motifs ayant justifié le blocage de l'ANJ n'aient été levés ;

- **Que le gouvernement français défende, au sein du Conseil de l'UE et auprès de l'ESMA,** une position claire excluant les contrats portant sur des événements politiques du champ de la directive MiFID, afin d'éviter qu'une harmonisation européenne ne contourne les protections nationales existantes ;
- **Que le blocage de Polymarket soit rendu effectif sur l'ensemble des vecteurs d'accès,** y compris les applications mobiles, et que les moyens de contournement par VPN fassent l'objet d'une attention renforcée de l'ANJ ;
- **Que le gouvernement engage, avant l'ouverture de la campagne présidentielle de 2027,** une réflexion législative sur l'interdiction des paris portant spécifiquement sur des événements politiques français, à l'instar de ce qui existe au Portugal et en Espagne.